



Département de l'économie et de la formation
Service de l'enseignement
ECCG-EPP Sion

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Unterrichtswesen
HFMS- SFB Sitten

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



ECCG-EPP
S I O N

Aux établissements concernés

Notre réf. VA/EB
Votre réf.

Date 24 mai 2019

Stage pratique obligatoire Élèves de 2^e année de l'École de culture générale

Chères Directrices, Chers Directeurs,
Chères Répondantes, Chers Répondants,

Le plan d'études cadre pour les Écoles de culture générale suisses du 9 septembre 2004 prévoit l'accomplissement d'un stage pratique pour les candidats au certificat : « **Le stage pratique est un élément important de la formation ECG et il est obligatoire. Il a comme objectif de développer les compétences personnelles et sociales des élèves, de renforcer leur sentiment de responsabilité personnelle et de confiance en soi et, en même temps, de leur permettre de se faire une idée de la vie professionnelle et du monde du travail dans les domaines d'activité qui correspondent à l'offre d'enseignement et aux objectifs des ECG.** »

En Valais, le règlement de l'École de culture générale du 3 juin 2008 prévoit dans les conditions d'admission aux examens de certificat que les élèves doivent avoir effectué un stage pratique de 2 semaines (art. 19).

Aussi, nous tenons par la présente à vous remercier de donner la possibilité à nos élèves de réaliser leur stage pratique au sein de votre établissement **du 4 au 15 novembre 2019**. Pendant cette période, l'enseignant ECG répondant prendra contact avec vous pour s'enquérir du bon déroulement du stage. Il est également à votre disposition pour toute question lors du stage.

Pour accomplir leur stage, les élèves seront munis de divers documents qu'ils soumettront à votre attention :

- a) les **Directives** présentant les objectifs généraux du stage, ainsi que les modalités organisationnelles ;
- b) la **convention** liant l'école à l'établissement et attestant la réalisation effective du stage ;
- c) l'**évaluation** qui sera à remplir par l'établissement d'accueil en collaboration avec le répondant de l'école.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous adressons, Chers Directrices et Directeurs, Chers Répondantes et Répondants, nos salutations les meilleures.

Anne-Lucie Vergères
Directrice

